

## Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP).

Le BP permet d'inscrire les opérations de dépenses et de recettes qui seront exécutées au cours de l'exercice (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune d'entre elles devant présenter un équilibre entre dépenses et recettes (réelles et d'ordre).

Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et, pour le surplus, les dépenses d'équipement). Au BP 2025, elle s'élève à 169 M€.

Épargne nette : épargne brute après déduction du remboursement du capital de dette (hors gestion active de la dette). Elle mesure l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement. L'épargne nette est de 31 M€ au BP 2025.

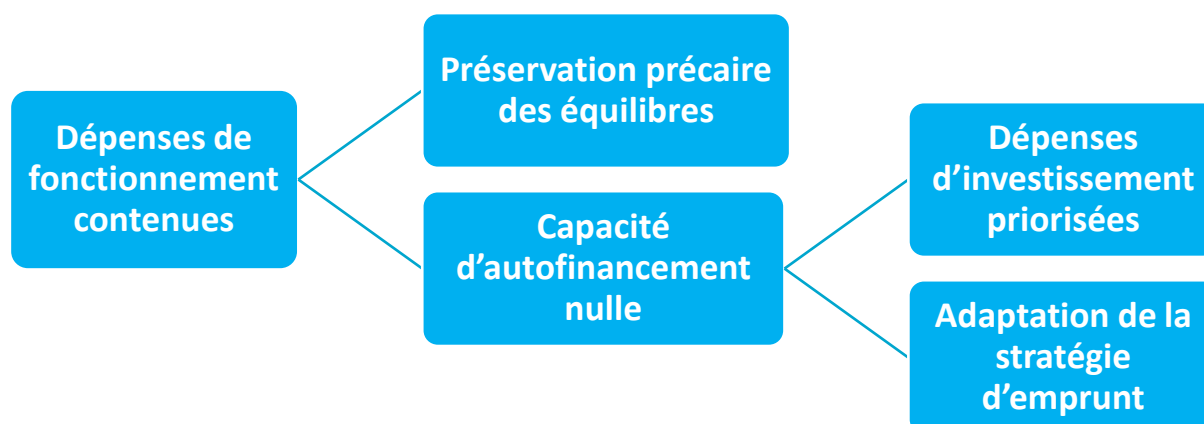
BP 2025		Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	<b>TOTAL</b>	<b>3 306 M€</b>	<b>3 306 M€</b>
	<b>Réel</b>	3 285 M€	3 116 M€
	Interêts		33 M€
	Hors interêts	3 285 M€	3 083 M€
	<b>Ordre</b>	21 M€	190 M€
INVESTISSEMENT	<b>TOTAL</b>	<b>569 M€</b>	<b>569 M€</b>
	<b>Réel</b>	<b>334 M€</b>	<b>503 M€</b>
	Gestion active de la dette	100 M€	100 M€
	Capital de dette	172 M€	138 M€
	Hors dette	63 M€	265 M€
	<b>Ordre</b>	235 M€	66 M€
<b>TOTAL</b>		<b>3 875 M€</b>	<b>3 875 M€</b>
	<b>Réel</b>	3 619 M€	3 619 M€
	Réel hors dette	3 348 M€	3 348 M€
	<b>Ordre</b>	256 M€	256 M€

La présentation du BP 2025 se fait en mouvements réels hors crédits de gestion active de la dette en investissement (lignes de 100 M€ en dépenses et en recettes)<sup>1</sup> et présente l'équilibre budgétaire global suivant :

	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 223M€</b>	<b>3 285M€</b>	<b>+62M€</b>	<b>+1,9%</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 058M€</b>	<b>3 116M€</b>	<b>+58M€</b>	<b>+1,9%</b>
Dépenses de fct hors dette	3 025M€	3 083M€	+58M€	+1,9%
Frais financiers	34M€	33M€	-0,3M€	-0,9%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>165M€</b>	<b>169M€</b>	<b>+4M€</b>	<b>+2,6%</b>
Remb. de capital de dette	142M€	138M€	-4M€	-2,6%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>23M€</b>	<b>31M€</b>	<b>+8M€</b>	<b>+34,4%</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>478M€</b>	<b>403M€</b>	<b>-75M€</b>	<b>-15,7%</b>
Dépenses d'inv hors dette	336M€	265M€	-71M€	-21,2%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>314M€</b>	<b>234M€</b>	<b>-79M€</b>	<b>-25,3%</b>
Recettes d'équipement	74M€	63M€	-11M€	-14,9%
Emprunts	240M€	172M€	-68M€	-28,4%
<b>Stock de dette</b>	<b>1 244M€</b>	<b>1 273M€</b>	<b>+29M€</b>	<b>+2,3%</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>7,6</b>	<b>7,5</b>	<b>-0,02</b>	<b>-0,2%</b>

Le BP 2025 s'est construit dans un contexte national difficile : instabilité politique, croissance faible et incertaine, participation des collectivités à l'effort national de redressement des comptes publics.

La stratégie financière du Département s'articule schématiquement de la façon suivante :



Pierre angulaire de la stratégie financière pluriannuelle de la Collectivité, la préservation du niveau d'épargne permet de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 265 M€ en 2025 (soit une baisse de 71 M€ par rapport au BP 2024), tout en maintenant le stock de dette à 1,27 Md€.

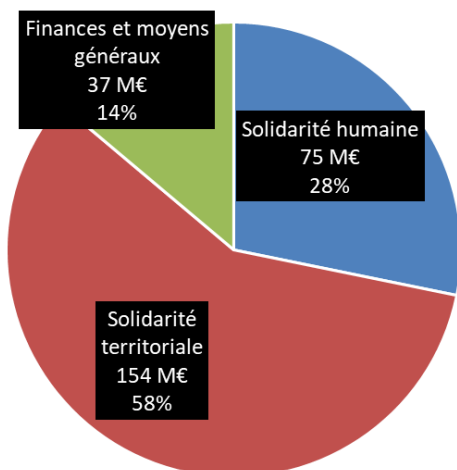
<sup>1</sup> La gestion active de la dette correspond aux opérations de réaménagement de la dette, visant à en minorer le coût (allongement de la durée, rachats, échanges, couverture, etc.).

## I – Les dépenses

Au BP 2025, les dépenses réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 519 M€**. Elles se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement : 403 M€ (dont 265 M€ de dépenses d'équipement, dépenses réelles d'investissement hors dette)**

### Dépenses d'équipement : 265 M€



dont :

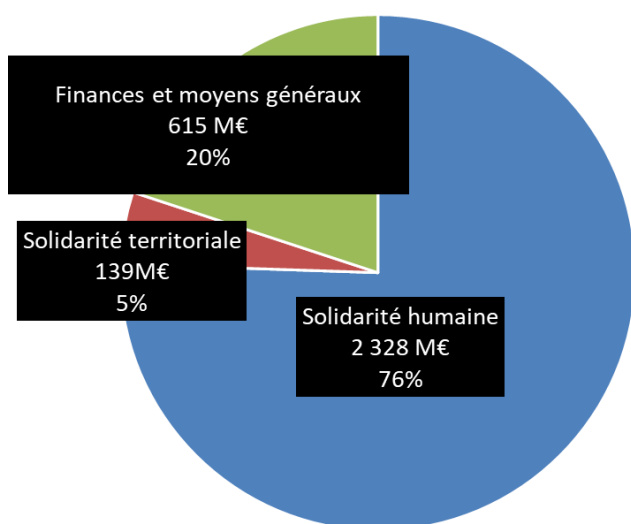
Collèges 63 M€  
Social 11 M€

Infrastructures et réseaux 74 M€  
Aides aux territoires 52 M€  
Dvpt terr. et cadre de vie 17 M€  
(environnement, habitat, sport ...)  
Culture 7 M€

Patrimoine départemental 13 M€  
Systèmes d'information 17 M€

- **Section de fonctionnement : 3 116 M€, (dont 3 083 M€ de dépenses de gestion, dépenses réelles de fonctionnement hors dette)**

### Dépenses de gestion : 3 083 M€



dont :

Allocations individuelles de solidarité (AIS) 1 097 M€  
Enfance, famille, jeunesse 629 M€  
Autonomie (hors AIS) 409 M€  
Insertion (hors AIS) 74 M€  
Santé et offre de soins 10 M€  
Collèges 109 M€

Service Départemental d'Incendie et Secours 101,5 M€  
Infrastructures et réseaux 9 M€ (voirie)  
Dvpt terr. et cadre de vie 14 M€ (environnement,  
habitat, sport ...)  
Culture 13 M€

Ress.humaines (hors assistants familiaux) 478 M€  
Moyens généraux et financiers 109 M€  
Patrimoine départemental 16 M€  
Systèmes d'information 12 M€

Les dépenses au titre des **Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)**, représentant 35,6% des dépenses de gestion, incluent :

- le **Revenu de Solidarité Active (RSA)**, pour 620 M€ ;

- l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, pour 318 M€ ;
- la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**, pour 159 M€.

La **masse salariale** (hors assistants familiaux), incluse dans les dépenses de ressources humaines, est de 472 M€.

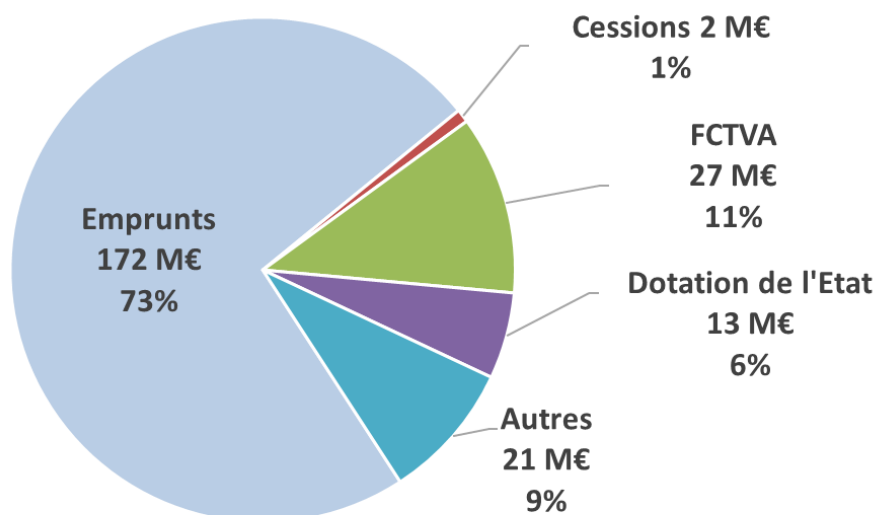
En complément des dépenses de gestion, le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 33 M€.

## II – Les recettes

Au BP 2025, les recettes réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 519 M€**. Elles se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement : 234 M€ dont 63 M€ de recettes propres**

### Recettes réelles d'investissement : 234 M€

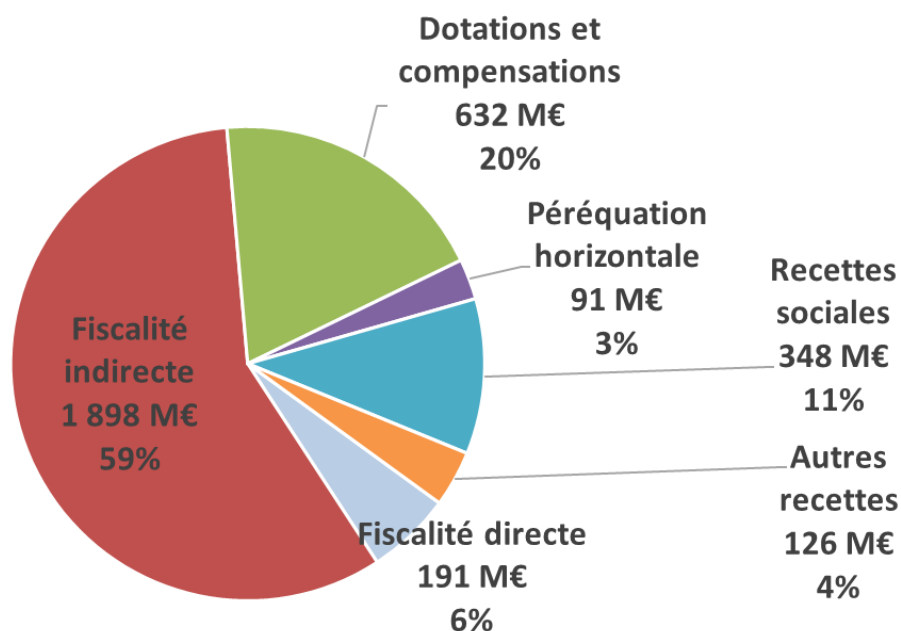


Les **dotations de l'Etat** correspondent à la Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC) pour 13 M€.

Les **autres recettes d'investissement** incluent en particulier les subventions (dont DSID à 4 M€) concernant notamment des opérations relatives à la voirie (9 M€) et aux collèges (3 M€ de fonds vert).

- **Section de fonctionnement : 3 285 M€**

### Recettes réelles de fonctionnement : 3 285 M€



La **fiscalité directe** n'inclut plus la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) depuis 2021, ni la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) depuis 2024. Ces 2 impôts ont été transférés à d'autres strates de collectivités. Ils ont été compensés par une part de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) nationale (fiscalité indirecte) au profit des départements, dont l'évolution du produit est gelée suite à la Loi de Finances.

La **fiscalité indirecte** intègre donc la fraction de TVA ayant compensé la part de taxe foncière transférée aux Communes (543 M€) et la fraction de TVA compensant la suppression de la CVAE (177 M€). La fiscalité indirecte concerne aussi les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour 355 M€, la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) pour 355 M€ et la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) pour 436 M€.

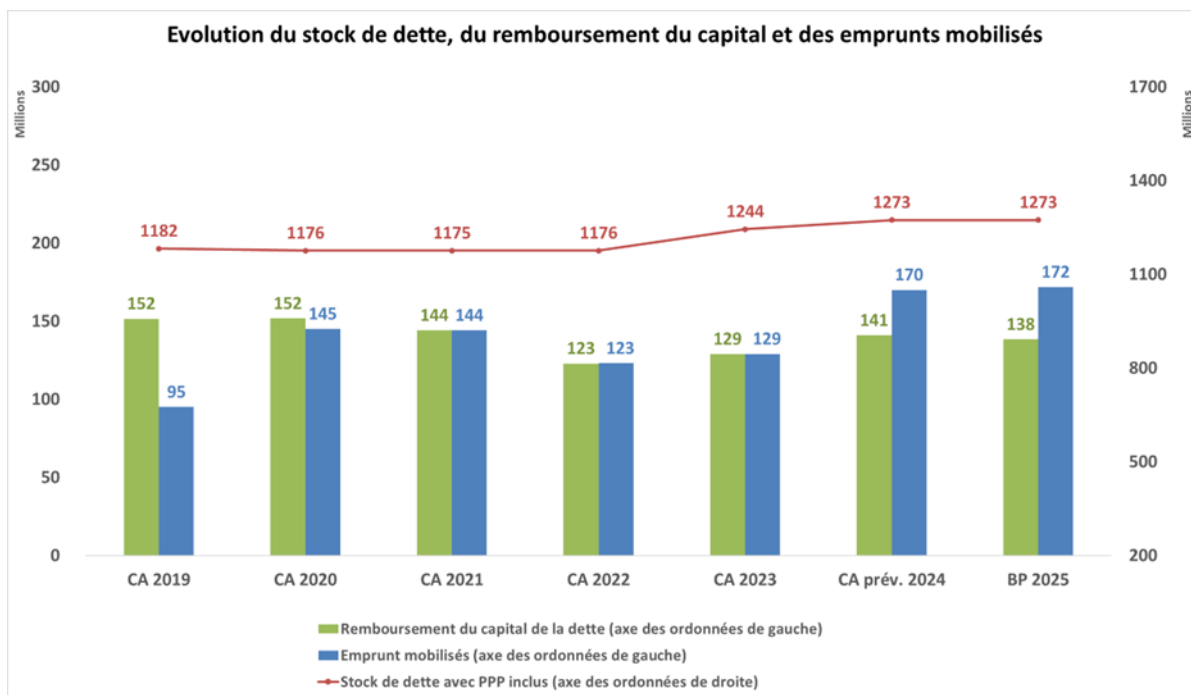
Les **dotations et compensations de l'Etat** incluent en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 505 M€.

### **III – L'endettement**

En 2025, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement.

L'encours de dette s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 1 273 M€.

Au 31 décembre 2024, le taux moyen de la dette s'établit à 2,73% (hors dette liée au Nouveau Forum) contre 2,84 % au 31 décembre 2023. A titre de comparaison le taux moyen des Départements s'élevait à 2,72% au 31 décembre 2024.



Au compte administratif prévisionnel 2025, c'est-à-dire en tenant compte des projections de réalisations habituelles en dépenses et recettes, la dette s'établirait à 1281 M€ (soit une dette quasi stable) avec une capacité de désendettement de 6,9 années.

L'encours de dette départementale demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts, indexés sur un taux fixe ou sur un taux variable, est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler<sup>2</sup>. La part des emprunts à taux fixe est de 71,9% au 31 décembre 2024.

<sup>2</sup> Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).